



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 24 MARS 2020

RÉSOLUTION n° 2020 – 02

Affectation du résultat de l'exercice 2019

Sur proposition du Directeur général relative à l'affectation du résultat de l'exercice 2019 et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration :

Approuve l'affectation en report à nouveau du résultat net de l'exercice 2019 d'un montant de – 375 685,53 € (moins trois cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-cinq euros et cinquante-trois centimes).

Le Président du Conseil d'administration

Jean-Yves CAULLET